



CONSEIL MUNICIPAL N°2

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mil seize, le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire en exercice en date du 08 avril 2016.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire,
Mesdames Évelyne SOMMET, Roseline PLUVIOSE, Christine PERNIN, Delphine ROUX,
Messieurs Patrick BAUDRY, Roland GAILLARD, Dominique THIBERT, Pascal BELLORGET

Était absente excusée : Madame Carole BURELLE, Procuration à Madame Delphine ROUX

Était absente : Virginie BERNARD

Secrétaire de séance désignée : Delphine ROUX

~~~~~

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h12.

### 1 - Approbation du Compte-rendu de la séance du 19 janvier 2016

Chacun a pu prendre connaissance du compte-rendu.  
Celui-ci n'appelle ni remarque, ni correction et est adopté à l'unanimité.

### 2 - Finances

#### a) Compte administratif 2015 – Budget Commune

Aux termes de l'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux membres du Conseil Municipal d'élire le Président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Jean-Claude ROUX demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation du Président de séance pour la discussion du compte administratif 2015, il propose Madame Christine PERNIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Christine PERNIN en tant que Présidente de séance pour le compte administratif 2015.

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2015.

Madame Christine PERNIN présente le compte administratif 2015 qui se traduit de la façon suivante :

|                             | <b>Fonctionnement</b> | <b>Investissement</b> |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Dépenses 2015</b>        | 273 463.96 €          | 19 107.38 €           |
| <b>Recettes 2015</b>        | 267 499.21 €          | 59 208.70 €           |
| <b>Résultat 2015</b>        | - 5 964.75 €          | 40 101.32 €           |
| <b>Exercice 2014</b>        | 13 324.97 €           | 7 262.05 €            |
| <b>Résultats Définitifs</b> | 7 360.22 €            | 47 363.37 €           |
| <b>Excédent 2015</b>        | <b>7 360.22 €</b>     | <b>47 363.37 €</b>    |

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte administratif du Maire, pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget principal.

*b) Compte de gestion 2015 - Budget Commune*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2015.

*c) Affectation des résultats 2015 - Budget Commune*

Les résultats à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à :

001 - excédent d'investissement : 47 363.37 €

002 - excédent de fonctionnement : 7 360.22 €

Reste à réaliser dépenses d'investissement : 50 000.00 €

Afin de combler les restes à réaliser des dépenses d'investissement (50 000 €), il est nécessaire de prélever la somme de 2 636.63 € (montant des RAR déduction faite de l'excédent d'investissement) sur l'excédent de fonctionnement qui est de 7 360.22 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Section de fonctionnement :

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 7 360.22 €

Section d'investissement :

- 001 – Excédent d'investissement reporté : 47 363.37 €

- 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 636.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget principal.

*d) Budget Primitif 2016 - Budget Commune*

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 349 662 €

Dépenses et recettes d'investissement : 276 236 €

e) Compte administratif 2015 – Budget Forêt

Aux termes de l'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux membres du Conseil Municipal d'élire le Président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Jean-Claude ROUX demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation du Président de séance pour la discussion du compte administratif 2015, il propose Monsieur Patrick BAUDRY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Patrick BAUDRY en tant que Président de séance pour le compte administratif 2015.

Monsieur Patrick BAUDRY présente le compte administratif 2015 qui se traduit de la façon suivante :

|                             | <b>Fonctionnement</b> | <b>Investissement</b> |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Dépenses 2015</b>        | 10 716.56 €           | 11 599.71 €           |
| <b>Recettes 2015</b>        | 98 170.67 €           | 9 901.04 €            |
| <b>Résultat 2015</b>        | 87 454.11 €           | 1 698.67 €            |
| <b>Exercice 2014</b>        | 236 639.28 €          | 9 421.04 €            |
| <b>Résultats Définitifs</b> | 324 093.39 €          | 11 119.71 €           |
| <b>Excédent 2015</b>        | <b>312 973.68 €</b>   |                       |

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte administratif du Maire, pour l'exercice 2015.

Le Maire est appelé à quitter la séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

f) Compte de gestion 2015 - Budget Forêt

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2015.

g) Affectation des résultats 2015 - Budget Forêt

Les résultats à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à :

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - excédent de fonctionnement : | 324 093.39 € |
| - déficit d'investissement :   | 11 119.71 €  |

Par ailleurs, pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 11 119.71 €, il est nécessaire de prélever cette somme sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 324 093.39 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Section de fonctionnement :

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 312 973.68 €

Section d'investissement :

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 11 119.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats de l'exercice 2015 du budget forêt.

#### h) Budget Primitif 2016 - Budget Forêt

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement :            | 184 943 € |
| Recettes de fonctionnement :            | 317 133 € |
| D'où un suréquilibre de :               | 132 190 € |
| Dépenses et Recettes d'investissement : | 41 119 €  |

#### i) Vote des 4 taxes

Sur la demande des membres du conseil municipal, Monsieur le maire propose d'augmenter les taux d'imposition actuels de 1%.

Ainsi les taux d'impositions se présentent comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,48 % au lieu de 13,35 %
- Taxe foncière sur le bâti : 8,75 % au lieu de 8,66 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 314,07 % au lieu de 30,76 %
- CFE : 15,60 % au lieu de 15,45 %

Le conseil après en avoir délibéré vote le taux d'imposition de 1% par 1 abstention, 1 contre et 8 pour.

### **2- Subventions aux associations**

Le conseil municipal a décidé de reporter l'attribution des subventions à une date ultérieure. La décision a été votée à l'unanimité.

### **3- Contrat Butagaz**

Pour des raisons économiques il serait souhaitable de changer de fournisseur de gaz. Actuellement la commune est approvisionnée par la société Finagaz, (anciennement Totalgaz). Après enquête, un devis a été demandé à la société Butagaz, il apparaît une différence sensible sur le tarif du mètre cube consommé.

Cette différence serait d'environ 600 € par an pour les deux contrats concernant la Mairie, l'école les deux logements pour une citerne et la salle des fêtes pour la deuxième citerne.

Après étude du devis du nouveau contrat, le conseil se prononce à l'unanimité pour le changement de fournisseur.

#### **4-Travaux en forêt, vente de bois**

L'ONF a présenté un devis de programme d'action pour la gestion de notre forêt communale.

La somme s'élève à : 25 700,00 € HT.

Un devis complémentaire a été demandé à la SARL GEAY qui s'élève à 18 164,00 € HT.

Le devis de la SARL GEAY est retenu à l'unanimité.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la liste des travaux à engager au cours de l'année 2016.

M. PACAUD nous informe que la vente de peupliers des parcelles 34, 43.2, 43.3, 43.4 ont été achetées par l'exploitant Jacquot Baudier pour un montant de 25 200 €.

Madame Christine PERNIN quitte la séance à 21h40.

#### **5- Coupes 32 et 35**

Le représentant de l'ONF a confirmé la prochaine exploitation des houppiers (principalement des frênes) de la parcelle 35 en raison de la maladie touchant actuellement cette essence. Une délibération favorable a été prise à ce sujet le 09 novembre 2015.

IL est également prévu l'exploitation en coupe blanche de la parcelle 32.

Le maire appelle son conseil afin de valider ou non cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce contre la mise en coupe blanche de la parcelle 32.

#### **6- Fondations du mur du Murey.**

Le mauvais état des fondations du mur du Murey n'a pas été décelé lors du premier devis de réparation de ce mur .C'est au cours des travaux, après déblaiement de la terre accumulée dans le lit du Murey que des dégradations importantes sont apparues.

Un nouveau projet doit être mis sur pied avec la participation de M. MORETTI de l'association SentierS.

Afin de réaliser ce projet le Maire demande l'avis de son conseil.

Après avoir délibéré le conseil donne son accord à la réalisation de ce projet et donne toutes latitudes au Maire pour mener à bien les travaux et les démarches annexes.

#### **7- Approbation du devis de confection de 2 dalles abribus**

Le Conseil Départemental a accepté la demande de subvention pour l'achat de deux abribus. Il convient de les installer aux endroits définis par le C.D. de Mirebeau responsable du lieu d'implantation des arrêts de bus.

Deux dalles béton seront fabriquées par l'entreprise Pezous au 44 Rue de Pontailier et au 8 Grande Rue. Le montant du devis s'élève à 1800 € TTC. Les travaux commenceront dès la réception des DT-DICT nécessaires et obligatoires pour des travaux proches des réseaux publics.

Pour exécuter l'ensemble de ces travaux le Maire demande une délibération lui donnant toutes latitudes pour mener à bien ce projet et les démarches annexes.

Le conseil a voté à l'unanimité.

#### **8- Cimetière**

Dans une circulaire du 21 mars la Préfecture demande un état des moyens d'accueils, d'hébergement et de ravitaillement disponibles dans le Département de la Côte d'Or, ainsi qu'un recensement précis de nos capacités communales d'inhumation en cas de situation de surmortalité avérée ou prévisible (article L 223-2 du code général des collectivités territoriales).Réponse à communiquer pour le 25 avril 2016.

En ce qui concerne le cimetière, la réponse sera donnée, en concertation avec la commune de Soissons. Une réunion sera organisée en mairie de Vielverge afin de faire une déclaration commune

## Questions diverses, informations

### **9- Fréquence grenouilles du 22 avril 2016**

En accord avec le C.N.B. (Conservatoire Naturel de Bourgogne) la municipalité organise une soirée amphibiens

Une conférence à la salle des fêtes à 20 heures sera suivie d'une visite sur site jusqu'à 23 heures.

Les amateurs de nature sont cordialement invités.

### **10- Organisation du 14 juillet**

Il s'agit de prendre une décision concernant l'organisation de cette journée.

Le conseil choisi d'organiser la fête du 14 juillet 2016 à Vielverge.

### **11- Cérémonie du 8 mai**

La cérémonie du 8 mai se déroulera à 10 heures à Vielverge puis à 10 heures 30 à Soissons sur Nacey ou se tiendra le pot de l'amitié.

### **11- Courrier d'un particulier relatif à la circulation routière**

Le Maire informe son conseil d'une lettre envoyée par un habitant.

### **12- Droit de chasse**

Le maire informe le conseil municipal de l'échéance prochaine du bail de l'association de chasse « La Diane » le 30 juin 2016.

Il appartient à chacun de réfléchir sur les modalités du nouveau bail qui sera délibéré en conseil Municipal avant son expiration.

### **13- Journée Nationale de la Déportation**

Le 24 avril aura lieu la « Journée Nationale de la Déportation », la cérémonie se déroulera à 11h 45 à Pontailier sur Saône.

### **14-Message ERDF**

Des coupures de courant auront lieux dans notre village le mardi 26 avril de 8h30 à 11h 00. Le détail est affiché dans les panneaux de la Mairie.

### **15- Information de stage**

Dans le cadre de sa formation au Baccalauréat Gestion administration ou elle prépare un bac Pro Gestion Administration-seconde, Annlyse GERDY effectuera un stage de 3 semaines dans notre Mairie du 25 avril au 14 mai 2016.

La séance est levée à 22 h 20 mn.

La secrétaire de séance,

Delphine ROUX

Le Maire,

Jean-Claude ROUX